

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (2008)  
**Heft:** 1780

**Artikel:** Météo économique : avis de brouillard : quand les indicateurs donnent des signaux discordants, les Suisses prennent, dans le doute, l'option pessimiste : ils ont peut-être raison  
**Autor:** Jaggi, Yvette  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1012486>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 29.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

dans le cadre d'une enquête pénale contre trois ressortissants helvétiques soupçonnés de commerce illégal de matériel nucléaire en faveur de la Lybie. La décision du gouvernement aurait été prise à la demande des autorités américaines et à l'initiative de Christoph Blocher, lors d'une séance secrète de l'exécutif qui n'a donné lieu à aucun procès-verbal.

On savait déjà à quel point la séparation des pouvoirs importait peu au tribunal zurichois lorsque il trouvait la justice en travers de sa route. La délégation des commissions de gestion du parlement en charge de la surveillance des activités de la Confédération en matière de protection de l'Etat et de renseignements enquête sur ce dossier. Si elle confirme ces faits, on saura quelle valeur accorde l'ex-ministre de la justice à «*la sécurité*

*extérieure, l'indépendance et la neutralité de la Suisse*», que la Constitution charge le Conseil fédéral de préserver. Des slogans juste bons à exciter des citoyens inquiets de l'évolution de la planète et à galvaniser les auditoires de l'UDC! Dans ces conditions, la prétention de ce parti et de son *lider maximo* de soumettre au vote les naturalisations au nom de la souveraineté populaire sonne creux.

## Météo économique: avis de brouillard

*Quand les indicateurs donnent des signaux discordants, les Suisses prennent, dans le doute, l'option pessimiste. Ils ont peut-être raison*

Yvette Jaggi (19 mai 2008)

Vivant dans un pays réputé riche, les Suisses ont le naturel inquiet des privilégiés. Ils repèrent des risques de pénurie sectorielle, voire de crise générale là où, dans leur grande majorité, les consommateurs et salariés du reste du monde trouveraient la situation économique plutôt bonne, en tout cas rassurante. L'incorrigible anxiété helvétique a pourtant un avantage: elle fonctionne comme le signal avancé d'un possible retournement conjoncturel – vers le bas s'entend. Or cette éventualité n'est désormais plus exclue.

En effet, les derniers indicateurs publiés s'avèrent assez contradictoires pour que l'on puisse en faire des lectures divergentes. Certes le marché du travail est fortement demandeur, le taux de chômage en déclin régulier, la

balance commerciale nettement positive. Mais il y a aussi la crise financière consécutive aux crédits *subprime* américains, dont les répercussions ne cessent de s'amplifier, et surtout la crise alimentaire, dont les effets se font sentir au supermarché, pour ne rien dire de la flambée des prix des produits énergétiques, pétrole en tête. En mars 2008, l'inflation importée influait déjà sur les ventes au détail, qui ont diminué en termes réels par rapport au mois correspondant de l'an dernier. Mais si l'on tient compte du nombre effectif de jours de vente, les chiffres d'affaires de mars 2008 ont progressé de 9,7%, grâce aux hasards du calendrier, caractérisé cette année par de précoces fêtes de Pâques.

Toutes ces informations non concordantes à première vue

ont de quoi rendre prudents les spécialistes de la prévision conjoncturelle. De quoi aussi exercer un effet fortement anxiogène sur tout esprit enclin au pessimisme. C'est ainsi que les résultats d'avril 2008 de l'enquête trimestrielle faite par le SECO auprès de 1'100 ménages font apparaître une brusque et forte dégradation du climat de consommation. Après deux ans passés à un niveau fortement positif, l'indice global retombe à zéro, tiré en bas par l'appréciation négative faite par les ménages de l'évolution récente de la situation économique et influencé par leurs craintes quant à la conjoncture des mois à venir. Malgré la détérioration perçue en avril, les consommateurs n'ont encore revu ni leur budget ni leurs intentions d'achats pour les prochains temps. En revanche, l'enquête de l'été

pourrait bien révéler un tournant dans les comportements. Et cela contrairement aux calculs de l'Institut CREA de macroéconomie appliquée de l'Université de Lausanne, qui vient de revoir légèrement à la

hausse ses prévisions en matière de consommation réelle des ménages pour les années 2008 et 2009.

Voilà une correction bien audacieuse dans ce pays où, dans le doute, les ménages

privés votent pour la variante pessimiste. Et se moquent bien de marquer ce faisant un grand écart entre l'évolution de l'économie, toujours en état de croissance nette, et l'appréciation qu'ils en font, nettement moins positive.

## Lex Koller : des pistes pour réchauffer les lits

*Une lutte efficace contre la prolifération des résidences secondaire passe par l'aménagement du territoire*

Albert Tille (18 mai 2008)

Les services de la Confédération s'activent pour tenter de débloquer la longue querelle sur le développement des régions touristiques et la prolifération des lits froids dans les résidences secondaires. *La Vie économique* (5/2008) y consacre un large dossier.

En mars, le Conseil national a sèchement renvoyé au Conseil fédéral le projet d'abrogation de la loi sur la vente d'immeubles aux étrangers (Lex Koller), suppression qui était accompagnée d'une discrète modification de la loi sur l'aménagement du territoire. L'échec est issu d'une large coalition parfaitement hétéroclite. L'UDC, par son traditionnel réflexe anti-étrangers, entendait conserver la Lex Koller censée protéger la Suisse contre le bradage du sol national. D'autres députés de droite sensibles aux intérêts des promoteurs immobiliers demandaient une abrogation pure et simple de la Lex Koller. Ils refusaient en revanche la révision de la loi sur

l'aménagement du territoire. Cette modeste retouche se bornait à demander aux cantons de désigner les régions sensibles où des mesures devraient être prise pour limiter la construction des demeures secondaires. A l'inverse, les écologistes et la gauche réclamaient une réglementation plus rigoureuse pour combattre la prolifération des lits froids.

Pour revoir sa copie, le gouvernement doit donc répondre à des exigences contradictoires. Mais d'intéressantes pistes semblent se dessiner. Berne entend d'abord rassurer les promoteurs immobiliers. Pas question de bloquer le développement touristique. Il faut en revanche le réorienter. Il y a eu d'abord la construction des hôtels, puis, dès le milieu du XXe siècle, la prolifération des demeures secondaires. Ce type de développement conduit à une impasse. Les hôtels traditionnels peinent à trouver une rentabilité. Les demeures secondaires, trop souvent vides, contribuent

excessivement à dégrader les paysages. En revanche, une nouvelle offre s'affirme avec succès à l'étranger. De grandes exploitations touristiques regroupent dans un même site des hôtels, des appartements en copropriété et des demeures secondaires traditionnelles. L'ensemble est complété par un riche réseau de services et d'équipements touristiques. Un nombre important de lits raisonnablement occupés peut se créer dans un espace limité. Avec l'abolition de la Lex Koller, les capitaux étrangers pourront se joindre à ceux des investisseurs suisses. On garantira de nombreux emplois dans la construction et les services touristiques.

Le Conseil fédéral doit répondre également aux objections des écologistes et de la gauche. On pourrait reprendre l'idée, initialement écartée, d'un impôt fédéral frappant les demeures secondaires. Mais ses effets seraient limités. L'impôt ne dissuaderait pas les investisseurs souvent très fortunés. C'est bien plutôt dans